

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°75-2022-424

PUBLIÉ LE 8 JUIN 2022

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2022-06-06-00001 - ?? Arrêté n°22-044 portant composition du conseil	
médical interdépartemental??compétent à légard des fonctionnaires des	
services actifs de la police nationale relevant du secrétariat général pour	
l administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris	
affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la	
Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de	
l Essonne, du Val-d Oise, les aéroports de Roissy Charles-de-Gaulle et Le	
Bourget ?? et l'aéroport d'Orly (5 pages)	Page 3
75-2022-06-07-00015 - Arrêté n° 2022-00599 ?? accordant des	
récompenses pour actes de courage et de dévouement?? (1 page)	Page 9
75-2022-06-07-00017 - Arrêté n° 2022-00600 ?? Accordant des	
récompenses pour actes de courage et de dévouement?? (1 page)	Page 11
75-2022-06-07-00016 - Arrêté n° 2022-00601 ?? Accordant des récompenses	
pour actes de courage et de dévouement?? (1 page)	Page 13
75-2022-06-07-00018 - Arrêté n° 2022-00602 ?? Accordant des récompenses	
pour actes de courage et de dévouement?? (1 page)	Page 15
75-2022-06-07-00019 - Arrêté n° 2022-00603 ?? Accordant des récompenses	
pour actes de courage et de dévouement?? (1 page)	Page 17
75-2022-06-07-00020 - Arrêté n° 2022-00604 ?? Accordant des récompenses	
pour actes de courage et de dévouement?? (1 page)	Page 19
75-2022-06-08-00002 - Arrêté n° 2022-00614 ?? Accordant des récompenses	
pour actes de courage et de dévouement?? (1 page)	Page 21
75-2022-06-08-00003 - Arrêté n° 2022-00615 ?? Accordant des récompenses	
pour actes de courage et de dévouement?? (1 page)	Page 23

75-2022-06-06-00001

Arrêté n°22-044 portant composition du conseil médical interdépartemental compétent à l'égard des fonctionnaires des services actifs de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d Oise, les aéroports de Roissy Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly





Secrétariat général pour l'administration Direction des ressources humaines Sous-direction des personnels

Arrêté n°22-044

portant composition du conseil médical interdépartemental compétent à l'égard des fonctionnaires des services actifs de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy – Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Le préfet de police,

Vu le code général de la fonction publique;

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n°95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu le décret n°2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'État;

Arrête

<u>Article 1^{er}</u>: Sont désignés comme membres du conseil médical interdépartemental en **formation plénière** :

1 - Au titre des médecins agréés, jusqu'au 30 juin 2022

Membres titulaires	Membres suppléants
Dr Gérard VIGOUROUX	Dr Sylvain DEMANCHE
Dr Guy CADOCHE	Dr Roger VIVARIE
Dr François BUSNEL	

Le Dr Gérard VIGOUROUX est désigné pour assurer la présidence de l'instance jusqu'au 30 juin 2022.

2 - Au titre des représentants de l'administration

Deux représentants de l'administration sont désignés, pour chaque instance, par le chef de service dont dépend le fonctionnaire concerné.

3 – <u>Au titre des représentants du personnel</u>

Pour le corps de conception et de direction de la police nationale

Pour le grade de commissaire général

Membre titulaire	Membre suppléant
M. Thierry HUGUET	M. Dominique SERNICLAY
SICP	SICP

Pour le grade de commissaire divisionnaire

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Michel CHABALLIER	M. Stéphane WIERZBA
SCPN	SCPN
M. Jean-Paul MEGRET	Mme Maryline DOLL
SICP	SICP

Pour le grade de commissaire

Membre titulaire	Membre suppléant
M. Christophe BALLET	M. Alain CHASTRUSSE
SCPN	SCPN

Pour le corps de commandement de la police nationale

Pour le grade de commandant divisionnaire

Membres titulaires	Membres suppléants
Mme Pascale BACHMANN	M. Jacques FRANÇOIS
SCSI	SCSI
M. Olivier DE VISME	Néant
SYNERGIE OFFICIERS	ineant

Pour le grade de commandant

Membres titulaires	Membres suppléants
Mme Eve PESTEIL SCSI	Mme Corinne LETELLIER SCSI
Mme Patricia MOUKOURI-EPEE SYNERGIE OFFICIERS	M. Vincent TERZI SYNERGIE OFFICIERS

Pour le grade de capitaine

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Sébastien GOUJON	Mme Bertille GUIDET
SCSI	SCSI
M. Sébastien VANESSCHE	Mme Pascale VIVIEN
SCSI	SCSI

Pour le corps d'encadrement et d'application de la police nationale

Pour le grade de major

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Christian TOUSSAINT DU WAST Alliance Police Nationale – UNSA police	M. Franck LALOUE Alliance Police Nationale – UNSA police
M. Joseph LEROY Unité SGP Police – Force Ouvrière	M. Jean-Paul TIXIER Unité SGP Police – Force Ouvrière

Pour le grade de brigadier-chef

Membres titulaires	Membres suppléants
M. David LE ROUX Alliance Police Nationale – UNSA police	M. Christophe HENNO Alliance Police Nationale – UNSA police
Mme Peggy GOSSELIN Alliance Police Nationale – UNSA police	M. David HERAN Alliance Police Nationale – UNSA police

Pour le grade de brigadier

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Stéphane IMMERY Alliance Police Nationale – UNSA police	M. Arnaud HUBERT Alliance Police Nationale – UNSA police
M. MickaëL DEQUIN Unité SGP Police – Force Ouvrière	Mme Audrey PEQUIGNOT Unité SGP Police – Force Ouvrière

Pour le grade de gardien de la paix

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Loic DESSERTENE Alliance Police Nationale – UNSA police	Mme Lamia JOHNSON Alliance Police Nationale – UNSA police
M. Vanhtham MAO Unité SGP Police – Force Ouvrière	M. Kévin ZOUGGARI Unité SGP Police – Force Ouvrière

Pour les agents du corps d'encadrement et d'application de la police nationale affectés dans les services territoriaux de la direction centrale des compagnies républicaines de sécurité

Pour le grade de major

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Renaud MAZOYER	M. Samuel LOUVEL
Alliance Police Nationale	Alliance Police Nationale
M. Serge DAMBRINE	M. Laurent LUC
Alliance Police Nationale	Alliance Police Nationale

Pour le grade de brigadier-chef

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Frédéric MASANET Unité SGP Police – Force Ouvrière	M. Jean-Sébastien LEVEL Unité SGP Police – Force Ouvrière
M. David SAVIN UNSA Police	M. Pascal PUJOL UNSA Police

Pour le grade de brigadier

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Guillaume COATLEVEN Unité SGP Police – Force Ouvrière	M. Yannick REDOU Unité SGP Police – Force Ouvrière
M. Jean-Charles GOMES DE CARVALHO UNSA Police	M. Nassim BELLILI UNSA Police

Pour le grade de gardien de la paix

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Mickaël LEGAY Unité SGP Police – Force Ouvrière	M. Benaouda BENKADA Unité SGP Police – Force Ouvrière
M. Chakic MERABET UNSA Police	M. Jean Charles CHAUDERLIER UNSA Police

Article 2 : Sont désignés comme membres du conseil médical interdépartemental en formation restreinte :

Membres titulaires	Membres suppléants
Dr Gérard VIGOUROUX	Dr Sylvain DEMANCHE
Dr Guy CADOCHE	Dr Roger VIVARIE
Dr François BUSNEL	

Article 3: Le conseil médical dispose d'un secrétariat placé sous l'autorité de son président.

<u>Article 4</u>: L'arrêté n°22-029 du 1^{er} avril 2022 portant composition du conseil médical interdépartemental compétent à l'égard des fonctionnaires des services actifs de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy – Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly est abrogé.

<u>Article 5</u>: Le préfet, secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Paris, le 06 JUIN 2022

Directrice des ressources humaines

Juliette TRIGNAT

75-2022-06-07-00015

Arrêté n° 2022-00599 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement





Paris, le 07 juin 2022

ARRETE N° 2022-00599

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

ARRETE

Article 1er

La Médaille d'argent de 2^{ème} classe pour actes de courage et de dévouement est décernée à *l'Adjudant-chef Julien LAURENT*, né le 7 juillet 1977, affecté au sein de la 9^{ème} compagnie d'incendie et de secours de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

75-2022-06-07-00017

Arrêté n° 2022-00600 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement





Paris, le 07 juin 2022

ARRETE N° 2022-00600

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

ARRETE

Article 1er

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée au **Caporal-chef Stéphane BENÂTIER**, né le 28 février 1995, affecté au sein de la 5^{ème} compagnie d'incendie et de secours de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

75-2022-06-07-00016

Arrêté n° 2022-00601 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement





Paris, le 07 juin 2022

ARRETE N° 2022-00601

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

ARRETE

Article 1er

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée au **Sergent Jean-Noël GANDOUIN**, né le 1^{er} juin 1988, affecté au sein de la 23^{ème} compagnie d'incendie et de secours de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

75-2022-06-07-00018

Arrêté n° 2022-00602 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement





Paris, le 07 juin 2022

ARRETE N° 2022-00602

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

ARRETE

Article 1er

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée **au Sapeur de première classe** *Ivan VARGAS CUARTAS*, né le 9 février 1996, affecté au sein de la 28ème compagnie d'incendie et de secours de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

75-2022-06-07-00019

Arrêté n° 2022-00603 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement





Paris, le 07 juin 2022

ARRETE N° 2022-00603

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

ARRETE

Article 1er

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée **au Caporal-chef** *Mike ANTOU*, né le 7 juillet 1992, affecté au sein de la 12^{ème} compagnie d'incendie et de secours de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

75-2022-06-07-00020

Arrêté n° 2022-00604 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement





Paris, le 07 juin 2022

ARRETE N° 2022-00604

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

ARRETE

Article 1er

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux militaires de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, dont les noms suivent :

- Aspirant **Alexis MAROUANI**, né le 15 octobre 2001, 17ème Compagnie d'incendie et de secours ;
- Sapeur de première classe **Corentin POTEVIN**, né le 9 octobre 1999, 17^{ème} Compagnie d'incendie et de secours.
- Sapeur de première classe **Quentin RIFFARD**, né le 24 juin 2000, 17^{ème} Compagnie d'incendie et de secours.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

75-2022-06-08-00002

Arrêté n° 2022-00614 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement





Paris, le 07 juin 2022

ARRETE Nº 2022-00614

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

ARRETE

Article 1er

Des Médailles pour actes de courage et de dévouement sont décernées aux militaires de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, dont les noms suivent :

Echelon « Bronze »:

- Caporal-chef **Pierre WAKEFORD**, né le 26 avril 1999, 16ème compagnie d'incendie et de secours ;
- Sapeur de première classe **Quentin EVENOU**, né le 21 septembre 1996, 16ème compagnie d'incendie et de secours.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

75-2022-06-08-00003

Arrêté n° 2022-00615 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement







Paris, le 08 juin 2022

ARRETE N° 2022-00615

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

ARRETE

Article 1er

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée au **Sergent Jules BICHET**, né le 31 mars 1991, affecté au sein du 13^{ème} Régiment du Génie.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».